



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 248

Décrétant des travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et/ou de bordures sur l'avenue Roy (entre la rue Saint-Isidore et la rue Phaneuf)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 26 avril 2021, le **règlement numéro 248** décrétant des travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et/ou de bordures sur l'avenue Roy (entre la rue Saint-Isidore et la rue Phaneuf).

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 736 000 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 23 juillet 2021.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 6 août 2021.

Annick Lafontaine

Greffière